

même rendu mobile par le roulement, plus ou moins fréquent, de son personnel.

Il n'est pas besoin d'expliquer les avantages du système des inspections mobiles. L'œil du ministre doit être partout. L'action du chef doit être uniforme. Après avoir pénétré de sa pensée l'inspecteur supérieur, il importe que cette pensée se traduise sur tous les points avec le même langage. Il faut aussi que les procédés plus simples et plus rapides, les améliorations, les perfectionnements introduits dans le service d'un port, après avoir été appréciés au centre de l'administration, soient signalés et reportés aux autres ports, avec cette idée d'ordre et d'ensemble qui peut seule produire un vaste tout d'une multitude de faits isolés.

L'inspection mobile aura le précieux avantage de simplifier l'action administrative, en substituant les entretiens verbaux qui accélèrent la solution des affaires à cette multitude de correspondances écrites qui énervent et obstruent la direction. Le ministre en saura plus dans un quart d'heure de conversation avec ses inspecteurs, qu'il ne peut en apprendre aujourd'hui dans les rapports volumineux qui lassent la plume de ceux qui les font et l'attention de ceux qui les lisent.

Il reste à étudier de grandes questions de simplifications administratives. L'organisation de nos ports, de nos arsenaux exige des réformes. Un grand nombre d'opérations maritimes commandent plus d'ordre, de régularité et de promptitude. Le ministre trouvera dans ses inspecteurs mobiles d'utiles auxiliaires pour recueillir et coordonner les éléments préparatoires de ses décisions.

Je propose à Votre Majesté de supprimer tous les emplois subalternes, qui ne font qu'augmenter les cadres et amoindrir l'autorité du corps. Trois inspecteurs en chef de 1^{re} classe, maintenus à peu près toute l'année en tournée d'inspection, devront aisément satisfaire à toutes les exigences d'un contrôle général. Ces trois inspecteurs feront alternativement, au choix du ministre, le service du contrôle central. Un chef, un remplaçant et un ou deux adjoints, assistés de quelques écrivains, me paraissent suffisants pour les trois ports de Rochefort, Lorient et Cherbourg. Un chef, un remplaçant et deux ou trois adjoints, assistés d'un nombre proportionnel d'écrivains, pourvoient suffisamment aux besoins de Toulon et de Brest.

Toutes les nominations dans le service de l'inspection doivent être faites au choix, en respectant l'ordre des grades. Je n'admets pas qu'un corps d'élite appelé à exercer le contrôle le plus délicat,